

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS, Laurent POULOT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre YETNA à Jacqueline RAGOT ;
Mourad AZZI à Jean-Luc LEROY ;
Bakhta MAÏCHE à Patrick FLOQUET ;
Mustapha BAMBA à Loganayagi VASANTE ;
Hervé MARTIN à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Soria MAÏCHE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Signature d'une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) avec CERTINERGY & SOLUTIONS – ENGIE.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

En promouvant activement le dispositif et l'efficacité énergétiques, CertiNergy est devenu l'un des principaux acteurs du secteur, titulaire du statut de délégataire au sens du dispositif des CEE. À ce titre, CertiNergy peut inciter ses partenaires à réduire leurs consommations d'énergie en mettant en œuvre des actions pouvant faire l'objet de CEE. Cette incitation se matérialise sous forme de contribution financière « PRIME CEE ».

CertiNergy accompagne les acteurs publics et privés (collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, industriels...) dans le financement de leurs projets d'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.

CertiNergy se chargera de la constitution des dossiers de demandes de CEE et de leur dépôt auprès de l'autorité administrative compétente, le Pôle National des CEE (PNCEE), notamment dans le cadre de l'obtention de CEE pour le marché à performance énergétique (remplacement de l'éclairage public par des LED).

La convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du code de l'énergie et de définir les modalités inhérentes au fonctionnement de ce regroupement.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée fixe de 4 (quatre) ans.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 221-7 du code de l'énergie ;

Considérant la nécessité de signer la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) N° 2021-193222 ;

Considérant que la société CertiNergy se chargera de la constitution des dossiers de demandes de CEE et de leur dépôt auprès de l'autorité administrative compétente, le Pôle National des CEE (PNCEE) ;

Considérant que la convention a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du code de l'énergie et de définir les modalités inhérentes au fonctionnement de ce regroupement ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur François ROSE présentant le projet de délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) avec CERTINERGY & SOLUTIONS – ENGIE, telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la commune. Elles s'élèveront pour l'année 2024 à 30 331,02€ et pour 2025 à 30 331,02€ ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en sous-préfecture le 22 MARS 2023
Publié le 22 MARS 2023
Notifié le 22 MARS 2023
Montmagny, le 22 MARS 2023
Le Maire Patrick FLOQUET



Fait à Montmagny, le 16 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

095-219504271-20230316-DL2023-1603-004-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023

Acte à classer

DL2023-1603-004

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-22T17-08-42.04 (MI243945662)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230316-DL2023-1603-004-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec CERTINERGY et SOLUTIONS

Date de décision : 16/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DL2023-1603-004 Convention ENGIE CEE pour EP.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

DL2023-1603-004 ANNEXE1_Projet convention ENGIE CEE MONTMAGNY.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

DL2023-1603-004 ANNEXE2_Proposit... de rachat des CEE Montmagny.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé
Demande de signature
Signé
Transmis
Accusé de réception

Date 22/03/23 à 13:56
Date 22/03/23 à 13:56
Date 22/03/23 à 15:57
Date 22/03/23 à 17:08
Date 22/03/23 à 17:30

Par MAZET CELINE
Par MAZET CELINE
Par FLOQUET Patrick
Par MAZET CELINE